

L'Auref exprime sa vision sur l'Esri et son « attachement » à la CPU avant le renouvellement du bureau

Paris - Publié le mercredi 16 septembre 2020 à 16 h 47 - Actualité n° 193143

L'Auref (Alliance des universités de recherche et de formation) rappelle « ses convictions profondes », dans un texte diffusé le 14/09/2020. L'association d'universités s'exprime alors qu'un « discours ambitieux sur la place des territoires, la jeunesse et l'égalité des chances émerge ». Mais aussi à quelques mois du renouvellement complet du bureau de la CPU à la mi-décembre.

L'Auref « réaffirme son attachement à la Conférence des présidents d'université, dans laquelle elle s'est toujours reconnue, à laquelle elle a toujours participé, et qu'elle a toujours soutenue ».

[Christine Gangloff-Ziegler](#), ancienne présidente de l'Auref aujourd'hui rectrice de Guadeloupe, a en effet été vice-présidente de la CPU dans le bureau actuel présidé par [Gilles Roussel](#). Et d'autres membres de l'association président des commissions de la CPU ou sont membres de la [CP2U](#), le conseil d'administration.

Aujourd'hui présidée par [Denis Varaschin](#), président de l'[USMB](#) en fin de mandat, l'Auref « renouvellera sa gouvernance après la vague d'élections qui s'annonce. Mais une réflexion interne sur son organisation à venir est déjà bien entamée », indique-t-il à News Tank, le 16/09.

Interrogé sur le bilan du mandat de la CPU, Denis Varaschin déclare qu'il suscite « des avis contrastés ». En revanche, « la présence des présidents Auref, tant au Bureau qu'à la tête des commissions ou à la CP2U, aura conduit à une amélioration de la prise en compte des positions des universités qui la composent ».

« Sur la base de ce texte, l'Auref entamera des discussions. Elle souhaite participer au prochain bureau de la CPU », dit Denis Varaschin.

Formation, recherche, [AAP](#), territoires, évaluation et Hcéres...autant de thèmes abordés par l'Auref dans ce texte que News Tank reproduit.

« Une ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche » (Auref)

L'Auref « soutient avec force le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Un grand service public, performant, convenablement doté sur la base d'un système de financement et de répartition transparent, avec une gouvernance possédant la capacité de porter les changements qui apportent une incontestable plus-value à la société.
- Un grand service public qui privilégie le travail en réseaux souples et agiles, les complémentarités fructueuses plutôt que la concentration systématique.
- Un grand service public qui interroge la croissante libéralisation des diplômes quand elle n'est pas gage de qualité. »

Quête de qualité scientifique

« Ensuite, comme son nom l'indique, l'Auref appuie la revendication première de la quête de la qualité scientifique.

Pour cela, les unités de recherche de tous les domaines doivent être considérées. Elle privilégie la coopération exigeante aux compétitions biaisées, à terme destructrices pour le plus grand nombre et pour le rayonnement de la science française.

Parallèlement, elle porte une attention soutenue pour une formation exigeante et ouverte aux nouvelles approches, fondement de l'égalité des chances, de la réussite étudiante et d'une bonne insertion professionnelle.

Une formation tout au long de la vie, qui ne coupe pas le niveau licence du cycle master-doctorat ni ne hiérarchise formation initiale et continue sur la base de clichés. »

Ancrage dans les territoires

« L'ancrage dans les territoires est aussi un fondement essentiel des établissements de l'Auref, qui y puisent leur légitimité par une action qui fait d'eux des soutiens actifs à la dynamisation de l'innovation et à la croissance économique, au développement social et à l'ouverture culturelle, le tout avec à l'esprit une quête de développement durable.

Ils y puisent aussi leur identité, car tous les établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans une histoire et une réalité propres.

Cet enracinement de longue durée, source de diversité régénératrice et de confiance partagée, est le meilleur gage de l'ouverture, comme l'attestent les établissements ultramarins qui forment la jeunesse et portent la parole de la France au loin, ainsi que les réalisations transfrontalières et les projets internationaux, dont les universités européennes, auxquels participent ses membres. »

Différenciation mais pas spécialisation

« À ce titre, l'Auref milite pour une différenciation qui ne doit pas être confondue avec la spécialisation ou une division du travail distinguant universités de recherche et collèges universitaires.

Dans le cadre de leur autonomie, les établissements doivent posséder la liberté de définir et mettre en œuvre leur stratégie de développement.

Quel que soit le modèle dans lequel ils se reconnaissent, certains réussissent mieux que d'autres.


Si l'Auref entend la volonté de créer un petit nombre de champions nationaux, le système de ligue fermé qui prévaut actuellement (Idex / I-site / les autres) ressort contreproductif, car il concentre définitivement les moyens sur quelques-uns au détriment des autres, ne tient pas compte des dynamiques académiques ni territoriales, n'encourage pas les remises en cause et donc une mise en mouvement ambitieuse de l'ensemble de l'enseignement supérieur français. »

À titre d'exemple, favoriser la convergence entre université et organismes va dans le bon sens. Mais réserver cette convergence aux seuls labels Idex et I-site ne serait pas recevable.»

Travailler la notion de performance

En conséquence, la notion de performance gagnerait à être sérieusement travaillée.

Si elle a été au centre des réformes de l'Esri depuis près d'une vingtaine d'années, elle ne s'est pas traduite dans l'attribution des moyens, l'État ayant privilégié les AAP pour lesquels aucun bilan équilibré n'a été réalisé.



*La rapide nomination
d'un président du
Hcéres*

Bien des indicateurs avancés sont peu pertinents ou instrumentalisés alors que d'autres sont négligés.

L'Auref appelle donc de ses vœux la rapide nomination d'un président du Hcéres avec lequel elle pourra engager des discussions et une nouvelle évaluation fondée sur des indicateurs qui mesurent la capacité d'une organisation à remplir ses missions et atteindre ses objectifs au regard des moyens publics mobilisés.

La crise sanitaire présente possède le mérite de questionner des certitudes établies. Elle conduit également à reconsidérer les objectifs que l'on se donne, les chaînes de valeur, les apports des uns et des autres. Le temps est venu de réinventer, avec volonté, l'enseignement supérieur et la recherche en France.

L'Auref est prête à relever le défi. »

Alliance des Universités de Recherche et de Formation



Fiche n° 5827, créée le 22/09/17 à 10:04 - MàJ le 28/03/19 à 09:56

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »